

# CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016

## PROCES VERBAL

**Présents** : LUCAS – JEFFROY - SABLON - LAMANDÉ - FOURNIS J. - LE BRIGANT – DANIEL - DAGORN – MORINIÈRE – FOURNIS A. – SOURIMANT - HENAFF – LE GALL - GUEHL – ALLAIN – NOËL-LE SIDANER– LAMBLA - PETIBON – LEMAIRE – ADAM - FUSTEC - BOZEC - PRIGENT – GENDROT.

**Absents avec procuration** : - BAGUE donne procuration à FUSTEC,  
- LEAUTEY donne procuration à LEMAIRE,  
- PÉRÈS donne procuration à SABLON,

**Secrétaire de séance** : SABLON.

### ➤ **BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES :**

Le Maire expose que le vote du budget est un moment important de la vie communale et passe la parole à M. JEFFROY pour la présentation d'un complément au débat d'orientations budgétaires portant sur l'impact des engagements pluriannuels sur la dette communale.

M.GEFFROY précise que l'analyse de la situation financière de la commune sur plusieurs années est prévue par l'article 107 de la loi Notre.

M. JEFFROY expose que le Conseil Municipal a programmé la construction d'une école maternelle. Les travaux devraient débuter en mars / avril 2017 pour s'achever en avril / mai 2018. Ces travaux vont s'étaler sur 2 exercices en terme d'inscriptions budgétaires et sont susceptibles d'impacter l'évolution de l'endettement et de l'annuité.

Il convient de mesurer les éventuelles conséquences de ce projet sur la dette communale et les charges financières.

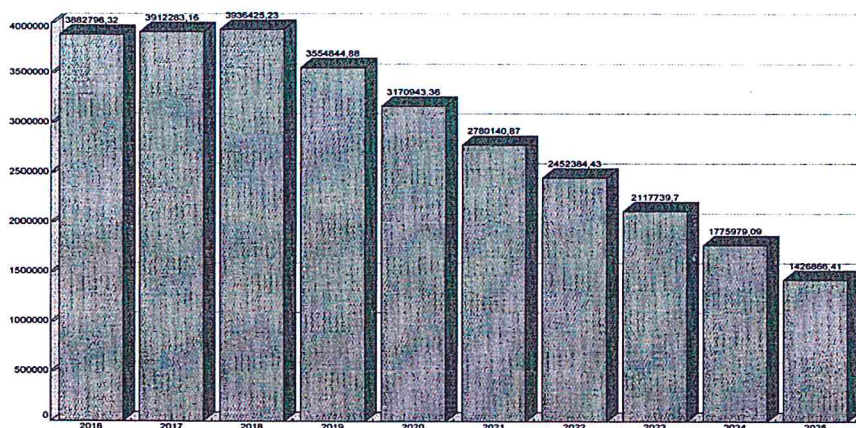
### **Financement de l'école maternelle – appel à l'emprunt :**

- Enveloppe financière travaux :..... 1 550 000 € HT  
- Honoraires équipe maîtrise d'œuvre : ..... 170 000 € HT  
- Aménagement des abords (parking) : ..... 80 000 € HT  
**Total HT : ..... 1 800 000 € HT**

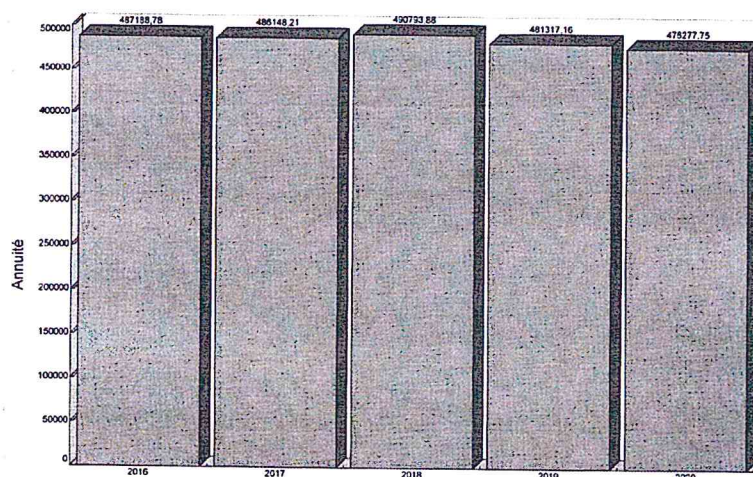
**Plan de financement** : montant subventionné : 1 550 000 € HT

<b>Subvention</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
Contrat de territoire	100 000	6.46 %
Région Bretagne	155 000	10 %
DETR - Etat	155 000	10 %
Autofinancement – commune	600 000	/
Emprunt	790 000	/
<b>TOTAL</b>	<b>1 800 000 € HT</b>	

La réalisation de l'emprunt sera répartie sur 2017 et 2018 à raison de 395 000 chaque année.



Situation pluriannuelle des emprunts en Euros



Les situations pluriannuelles montrent une stagnation de l'endettement et de la charge financière après incorporation du programme école maternelle.

M.JEFFROY présente le budget primitif 2016, par chapitre

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recette par	
011 Charges à caractère général :	782 574	013 Atténuation de charges	100 000
Charges de personnel :	2 440 000	70 Produit des services :	518 023
Atténuation de produits :	18 200	73 Impôts et taxes :	2 084 310
Autres charges – gestion courante :	223 800	74 Dotation / participation :	1 413 927,25
Charges financières :	101 000	76 Autres produits / gestion :	32 115
Charges exceptionnelles :	49 800,15	77 Produits financiers :	15
Dotations aux provisions :	30 000,00	042 Produits exceptionnels :	6 800
022 Dépenses imprévues	62 939	042 Travaux en régie	44 285,94
Dotation aux amortissements :	264 441,85	002 Résultat antérieur	138 278,81
Virement à la section d'investissement	365 000		
<b>Total dépenses :</b>	<b>4 337 755 €</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>4 337 755 €</b>

Section d'investissement :

Dépenses par chapitres		Recette par chapitres	
001 Déficit reporté	449 388,89	10 F.C.T.V.A.	113 256,84
040 Opération d'ordre de transfert entre section	44 285,94	10226 Taxe aménagement	10 000,32
20 Immobilisations incorporelles Etude P.L.U.	20 158	1068 Affectation du résultat	783 290,62
204 Subvention SDE	149 874	024 Vente des pavillons et véhicules – reprise services techniques : 10 000 €	510 000
21 Immobilisation corporelles	625 250,02	13 Subventions (Etat – Région – Département)	161 790,69
Acquisition Maison des services Véhicule services Techniques, extensions électriques		45 Travaux pour comptes de tiers	13 209
23 Immobilisation en cours de bâtiment	618 859,15	16 Emprunt	78 726
45 Travaux pour comptes de tiers	14 209	040 Amortissement immobilisation	264 441,85
16 Remboursement d'emprunt	373 500	021 Virement section fonctionnement	365 000
165 Remboursement caution – pavillons Y. Le Moigne	4 190		
Total dépenses :	2 299 715	Total recettes :	2 299 715

M. JEFFROY apporte des précisions sur l'évolution des montants depuis la réunion de la commission des Finances. L'état fiscal de la commune a été reçu ; le produit fiscal sans augmentation des taux est de 1 689 837 € contre 1 638 743 € en 2015. Les allocations compensatrices s'élèvent à 104 513 € en 2016 pour 123 892 € en 2015. Les dotations de l'Etat ne sont pas toujours connues.

M. JEFFROY présente ensuite le détail des prévisions d'investissement pour 2016 :

Travaux en régie : 30 000 – étude P.L.U. : 17 658 – étude extension CLSH : 2 500 – étude Courneuve : 16 000 – travaux SDE éclairage public : 133 874 – acquisition foncière : 100 000 – acquisition maison des services : 85 163 – programme voirie 2016 : 200 000 – travaux avenue des Frères Le Gall : 50 000 – machine à brouillard : 2 335 – radar pédagogique : 4 500 – muret école élémentaire : 5 500 – véhicule Kangoo : 17 220,16 – véhicule occasion type Fourgon : 14 000 – tracteur agricole : 40 000 – tondeuse autoportée : 36 000 – photocopieur urbanisme : 1 600 – équipement vidéo projecteur / micros : 3 000 – poste informatique ST : 900 – matériel informatique écoles : 950 – poste informatique restaurant scolaire : 900 – liseuses ; e-books, tablettes : 2 200 – matériel informatique SEJ : 1 000 – relevé pour le marché : 3 000 – meuble porte-drapeaux : 2 407,86 – mobilier école primaire : 750 – tables et chaises restaurant scolaire : 8 200 – mobilier médiathèque : 4 000 – godets tractopelles : 5 500 – perceuse à colonne : 3 000 – rénovation benne camion Renault : 4 500 – rack de rangement pour l'atelier : 8 500 – création de logo/médiathèque : 600 – panneaux Coz Ilis : 2 424 – matériel sportif : 5 000 – lave-linge SEJ : 600 – restauration local jardin pédagogique : 2 500 – enrouleur automatique avec tuyau et pompe : 4 000 – remise en état du viaduc de Saint Efflam : 17 690 – maintenance SAGELEC / sanitaires publics : 3 000 – rayonnage pour local archives : 8 500 – réparation sanitaires place de la Poste : 8 500 – études accessibilité / APAVE : 10 000 – bungalow pour Ti an Oll : 10 000 – étude et travaux école maternelle : 350 042,80 – traitement charpente église : 9 000 – travaux d'amélioration de la console de l'orgue de l'église : 8 800 – chêneaux salle Marcel Hamon : 9 500 – remplacement des translucides Salle Marcel Hamon : 30 000 – pose d'un grillage sous-main-courante au stade : 3 000 – travaux busage rue du Vieux Moulin : 120 000 – aménagement du cordon dunaire à St Efflam : 5 810 – panneaux d'information à Coz Ilis + ganivelles : 8 500 – numérotations de maisons : 2 000 – voirie 2015 (l'hôpital) : 13 000 – aménagement foncier : 1 516,35 – travaux extension ERDF pour tiers : 14 209.

Le programme d'investissement est financé par le virement de la section de fonctionnement : 365 000 - le F.C.T.V.A. : 113 256,84 – la taxe d'aménagement : 10 000 – affectation résultat : 783 290 –

vente des pavillons locatifs : 500 000 – reprise sur matériel : 10 000 – subventions : 161 790,69 – emprunt : 78 726 – amortissements : 264 441,85 – remboursement convention P.U.P : 13 209.

Mme ADAM note que les translucides de la salle Marcel HAMON sont récents et le coût de remplacement est élevé.

M. LE BRIGANT fait état d'entrées d'eau et d'ensoleillement excessif impliquant des annulations de compétitions.

M. LEMAIRE dit que les provisions pour le contentieux OGEC Notre Dame n'apparaissent pas dans le budget.

M. le Maire précise que le montant total des provisions réalisées n'apparaît pas au budget de l'année. Il s'agit d'une écriture non budgétaire qui apparaît dans les livres du comptable public.

M. JEFFROY revient sur les taux d'imposition communaux pour 2016.

M. MAINGUY, directeur des services, présente l'état de notification des taux pour 2016 :

Bases 2015	Bases 2016 révisées	Produit avec les taux 2015
Taxe d'habitation : 5 294 260	Taxe d'habitation : 5 416 000	847 604
Taxe foncière : 3 479 641	Taxe foncière : 3 501 000	735 210
Taxe foncière (non bâti) : 194 518	Taxe foncière : 196 300 (non bâti)	107 023
	Total produit	1 689 837

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux 2015 à savoir :

- Taxe d'habitation : 15,65 %
- Taxe foncière (bâti) : 21 %
- Taxe foncière (non bâti) : 54,52 %

M. MAINGUY présente les grandes lignes des budgets annexes :

➤ **Budget Centre nautique :**

Les dépenses de fonctionnement sont identiques à la prévision 2015. Les recettes générées par les stages et locations sont estimés à hauteur de 204 479,37 €. La subvention du budget général est maintenue à 50 000 €.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 42 745,91 € :

- Equipement informatique / paiement en ligne : 2 000 €
- Renouvellement char à voile : 4 000 €
- Renouvellement des voiles catamarans : 4 866 €
- Remboursement emprunt : 4 095,60 €
- Transfert en section de fonctionnement : 16 946,96 €

Les recettes d'investissement comprennent le F.C.T.V.A. pour 4 956,14 € - produits de cessions : 1 000 € - dotation aux amortissements : 32 017,80 € - résultat antérieur : 4 771,97 €.

➤ **Budget Camping :**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 233 280 € ; le financement est assuré par les locations et emplacements pour 205 601,36 € et les produits annexes (bar, laverie...) 26 000 €. Un résultat antérieur de 1 198,64 € est également constaté.

Les dépenses d'investissement sont prévues pour un montant de 77 725,13 €. Le remboursement de l'emprunt est inscrit pour 41 200 €.

Autres projets : 4 frigos : 780 € - 12 matelas : 1 266,24 € - 10 salons de jardins : 744 € - rideaux et housses : 2 880 € - 6 bornes électriques : 1 872 € - améliorations du site internet : 1 190 € - emplacement camping-car : 3 360 € - 45 bornes d'éclairage : 1 000 €.

Les investissements sont financés par l'affectation du résultat : 27 845,13 € - Le virement de la section de fonctionnement : 30 444,60 € - La dotation aux amortissements : 19 435,40 €.

➤ **Budget Port de plaisance :**

Les dépenses de fonctionnement sont inscrites pour un montant de 12 279,62 € au 011 avec un virement de 5 572,25 € à la section d'investissement.

Les dépenses de personnel sont prévues pour 18 477,75 € et la dotation aux amortissements est de 3 427,75 €.

La recette est constituée par les locations de corps morts : 28 000 €

Les dépenses d'investissements sont limitées à la création d'un chenal à Beg Douar : 9 000 €. Un déficit antérieur est repris : 4 944,03 €.

Le financement est le suivant :

- Affectation du résultat : 4 944,03 €
- Virement de la section de fonctionnement : 5 572,25 €
- Dotation aux amortissements : 3 427,75 €

➤ **Budget Lotissement Pont Ar Porthéour :**

L'opération Pont Ar Porthéour a été transférée à la SEM Lannion Trégor.

Il est constaté un déficit de 353 075,81 €.

Cette somme sera remboursée à la commune.

➤ **Budget Assainissement – délégation de gestion L.T.A. :**

Ce budget contient seulement une section d'exploitation qui constate les dépenses d'entretien du réseau et les frais de personnel pour l'accueil du public, les relevés de compteurs et la facturation.

Le budget d'exploitation s'établit en dépenses et en recettes à 117 670 €.

En fin d'exercice, le budget est équilibré par un versement ou en prélèvement de L.T.C.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 (budget principal et budgets annexes)

Résultat du vote :

- Favorable : 22
- Abstention : 5 (Groupe de M. LEMAIRE)

➤ **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES :**

M. LE BRIGANT rappelle les critères d'attribution des subventions aux associations sportives : les effectifs, les déplacements, loisirs ou compétitions, les effectifs jeunes et propose :

- Art du spectacle : ..... 1 741,32
- A.S. plestin football : ..... 2 469,51
- Club de badminton : ..... 1 779,95
- Boule plestinaise : ..... 1 343,28
- Club athlétisme : ..... 667,81
- Entente cycliste : ..... 2 073,86
- E.S.P. gym : ..... 219,77
- ESP Handball : ..... 2 983,23
- Pétanque Plestin Les Grèves :.. 548,04
- Plestin musculation : ..... 100,00
- Plistin Circus : ..... 366,16
- Tennis club : ..... 535,49
- Tennis de table : ..... 264,13
- Club de judo : ..... 907,35

M. LE BRIGANT apporte une précision sur la subvention de 5 700 € attribuée au Tour de Bretagne ; en réalité les 5 700 € sont versés au Comité des Fêtes pour la destination suivante :

- Comité des Fêtes : 3 000 €
- Trail : 700 €
- Tour de Bretagne : 2 000 €

Le Conseil Municipal adopte la proposition l'attribution de subventions pour les associations sportives.

➤ **EMPLOIS SAISONNIERS 2016 :**

M. JEFFROY présente le projet de recrutement pour la saison prochaine ; il s'agit d'une prévision maximum. La commission du Personnel se réunira le 14 avril à 14h pour examiner le dossier.

Le Conseil Municipal adopte la prévision de recrutement pour la saison 2016 :

**SURVEILLANTS DES PLAGES**

Poste	Nombre	Période	Rémunération
Sauveteurs SNSM	4	Juillet	Indice des opérateurs des A.P.S : Chef de poste indice majoré : 362 Adjoint chef de poste indice majoré : 308 Sauveteur qualifié indice majoré : 306
	4	Août	

**CENTRE NAUTIQUE**

Poste	Nombre	Période	Rémunération
Moniteurs voile	5	Juillet	SMIC horaire
	5	Août	
Moniteur chef voile	1	Juillet	130% SMIC horaire
	1	Août	
Moniteurs char à voile	3	Juillet	SMIC horaire
	3	Août	
Moniteur chef char à voile	1	Juillet	130% SMIC horaire
	1	Août	
Moniteur chef Kayak	1	Juillet	130% SMIC horaire
	1	Août	
Secrétaire	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Poste Atelier	1/2	Juillet	SMIC horaire
	1/2	Août	

**CAMPING**

Poste	Nombre	Période	Rémunération
Accueil - Bar – Ménage locaux	2	Juillet	SMIC horaire
	2	Août	
Barman	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Sanitaire	2	Juillet	SMIC horaire
	2	Août	
Gardien	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Remplaçant	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Animateur	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Animateur Surveillant piscine	1	mi-juillet à mi-août	120% SMIC horaire
Animateur Plage	1	Du 6 juillet au 22 août	110 %SMIC horaire

## SERVICES TECHNIQUES ET DIVERS

Poste	Nombre	Période	Rémunération
Plage - WC - Salle de sport du collège – Médiathèque Marché nocturne	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
	1	Août	
Plage – Centre Nautique An Dour Meur	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Poste polyvalent Espaces Verts Salle marcel Hamon Marché nocturne <b>PERMIS VL</b>	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Ménage remplacement Véronique	1	Juillet 15 jours	SMIC horaire
	1	Août 15 jours	

## TI AN OLL

Poste	Nombre	Période	Rémunération
Accueil Exposition Circuit des chapelles	2	mi-juillet à mi-août	SMIC horaire

## OUVERTURE DE POSTES SAISONNIERS- ETE 2016

### SERVICE ENFANCE JEUNESSE - Mairie PLESTIN LES GREVES

JUILLET				
POSTE	Nombre	période	rémunération	divers
<b>ALSH KERGALL (421) / CAMPS</b>				
Directrice	0	04/07/2016 au 29/07/2016	titulaire	Marie-Anne Huet titulaire
responsable camps	0	semaines 28 et 30	titulaire	Marik
1 BAFA contrat d'avenir	0	04/07/2016 au 29/07/2016	contrat d'avenir	animateur pass'r'aile
animateur BAFA	3	04/07/2016 au 29/07/2016	100 % du smic	centre de loisirs
BAFA/SB	1	04/07/2016 au 29/07/2016	105 % du smic	centre de loisirs
animateur BAFA camps	1	11/07/2016 au 29/07/2016	100 % du smic	séjours sur 2 semaines en tout
stages BAFA	3	04/07/2016 au 29/07/2016	100 € / sem	dont 1 sur les camps enfance + ados
<b>ALSH 11/15 ans / CAMPS (422)</b>				
Directeur	0	04/07/2016 au 29/07/2016	titulaires	Florian PAYTRA / Benoît BILLAUD
animateur BAFA	1	04/07/2016 au 29/07/2016	100 % du smic	1 saisonnier
BAFA	1	04/07/2016 au 29/07/2016	heures complémentaires	yann coruble pris sur 20% Cécile à prévoir si arrêt
<b>SEJOUR EUROPE (422)</b>				
BAFA	1	19/07/2016 au 31/07/2016	100 % du SMIC	séjour qui doit recevoir aussi une subvention de la mairie

quelques précisions :

1 bafa en plus sur juillet par rapport à 2015. Remplacement de Marie SQUEREN qui était en stage BPJEPS (payée par pôle emploi).

Séjour Europe en plus par rapport à 2015.

Comme l'année dernière les animateurs seront Payés 38h/ semaine et qu'ils fassent ménage, service restauration, vaisselle, contenaires. Economie sur le personnel de ménage

(gain prévu : environ 1800 euros pour 2 mois)

à faire voter comme en 2015:

1 directeur : 120% du smic

1 directeur pédagogique avec SB : 115% du smic

1 directeur pédagogique : 110% du smic

1 animateur SB : 105% du smic

1 animateur BAFA : 100% du smic

1 stage pratique BAFA : 100 euros par semaine avec les enfants

forfait nuité saisonnier = 2h

<b>Août</b>				
POSTE	Nombre	période	rémunération	divers
<b>ALSH KERGALL (421) / CAMPS enfance</b>				
Directeur	0	01/08/2016 au 31/08/2016	Titulaire	Catherine DANIEL et Marie-Anne Huet à partir du 29/08/2016
BAFA référent séjours	1	08/08/2016 au 19/08/2016	110 % du smic	
animateur BAFA	2	01/08/2016 au 31/08/2016	100 % du smic	
BAFA/SB	1	01/08/2016 au 31/08/2016	105 % du smic	Dans le meilleur des cas, sinon 1 BAFA
stages BAFA	2	01/08/2016 au 31/08/2016	100 € / sem	dont 1 sur camps
<b>ALSH 11/15 ans / CAMPS (422)</b>				
Directeur	0	01/08/2016 au 05/08/2016	titulaire	Benoît BILLAUD
BAFA référent séjours	1	01/08/2016 au 05/08/2016	110 % du smic	1 saisonnier
BAFA	1	01/08/2016 au 05/08/2016	heures complémentaires	yann coruble pris sur 20% Cécile à prévoir si arrêt
<b>quelques précisions :</b>				
Proposition : Payer les animateurs BAFA (421) 38h/ semaine et qu'ils fassent ménage, service restauration, vaisselle, contenaires. (gain prévu : environ 1800 euros)				
pour 2016 : un séjour accessoire ados en août pour éviter d'avoir 2 séjours à gérer en même temps. Adaption au calendrier scolaire.				
à faire voter comme en 2015 :				
1 directeur : 120% du smic				
1 directeur pédagogique avec SB : 115% du smic				
1 animateur pédagogique : 110% du smic				
1 animateur SB : 105% du smic				
1 animateur BAFA : 100% du smic				
1 stage pratique BAFA : 100 euros par semaine avec les enfants				
forfait nuité saisonnier = 2h				

➤ **CONVENTION SNSM – SURVEILLANCE DES PLAGES :**

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention SNSM pour la saison 2016. Le prestataire met à disposition 4 sauveteurs qualifiés. Une subvention de 1 288 € est versée pour la formation du personnel.

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

➤ **Urbanisme - archives :**

Les archives urbanisme de la commune détenues par la DDTM sont transférées à L.T.C.

➤ **Stratégie de lutte contre les espèces invasives – L.T.C. :**

Lannion Trégor Communauté propose d'agir contre les espèces exotiques invasives, notamment le frelon asiatique.

L.T.C. propose une aide financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques :

	Participation LTC	Commune
Intervention sur « nid primaire » (inférieur à 10 cm)	Au moins 10 €	Au moins 10 €
Intervention sur « nid primaire » (supérieur à 10 cm)	Au moins 40 €	Au moins 40 €

Le Maire fait remarquer que les années précédentes, les propriétaires ont pris en charge le coût de destruction des nids.

➤ **Voyage scolaire de l'école Notre Dame – aide financière de L.T.C. :**

Le Conseil Municipal donne son accord pour la facturation à la commune du transport des enfants de l'école Notre Dame à Priziac en juin 2016. La commune se fera rembourser 90 % du coût du transport par l'école.

➤ **Congrès de la Fédération Nationale des Associations de Sapeurs-pompiers de Paris à Kerallic :**

Une cérémonie à la mémoire des sapeurs-pompiers sera organisée dans la cour du Centre de Secours. Un déjeuner sera ensuite donné au Manoir de Kerallic.



➤ **P.I.J. – Service Enfance Jeunesse – vide-grenier :**

La salle des fêtes sera mise à la disposition de jeunes accompagnés d'un animateur du P.I.J. pour l'organisation d'un vide-grenier « range ta chambre » le dimanche 5 juin.

➤ **Secours populaire Français :**

Un emplacement sera mis gratuitement à la disposition du Secours Populaire au camping de Saint Efflam, pendant juillet et août 2016.

➤ **Cimetière communal - extension :**

Le Maire dit que 12 concessions sont disponibles au cimetière. Il convient d'engager les travaux d'extension. L'autorisation préfectorale a été délivrée après enquête publique.

➤ **Compteurs « LINKY » installés par EDF :**

Le Maire expose que des voix s'élèvent contre l'installation du nouveau dispositif « LINKY ». Ce compteur émettrait des ondes nocives pour la santé.

M. GENDROT précise que le compteur « LINKY » transmet périodiquement des informations vers EDF.

M. DANIEL dit qu'il s'agit d'un système filaire sans émission d'ondes.

Le Maire propose de recueillir des informations sur ce dossier pour en débattre lors d'un prochain Conseil Municipal.

➤ **Révision du P.L.U. :**

M. LEMAIRE dit l'inquiétude et la désapprobation de propriétaires concernés par une opération d'urbanisme derrière la médiathèque.

M. le Maire répond que le projet avait déjà été envisagé il y a une quinzaine d'années. En toute hypothèse, il faut l'accord des propriétaires.

M. LEMAIRE ajoute que les plans ne prennent pas en compte les constructions existantes.

M. le Maire dit qu'une enquête publique sera prochainement organisée. Les propriétaires pourront demander des modifications au commissaire enquêteur.

➤ **Intervention de M. le Maire :**

M. le Maire fait un « bilan d'étape ». La municipalité a œuvré pour faire de Plestin-les-Grèves une commune attractive :

- Création du lotissement de Pont Ar Porthéour avec aide financière aux primo-accédants afin d'attirer des jeunes.
- Mener à terme la révision du P.L.U.
- Création d'une école maternelle.
- Achat du bâtiment pour le multi-accueil.
- Développement des temps d'accueil périscolaire.
- Engagement des travaux pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.
- Adaptation de l'EHPAD aux besoins
- Préservation de l'environnement
- Plestin-les-Grèves – Pôle de développement

Le budget 2016 est satisfaisant avec notamment :

- Maîtrise des charges de fonctionnement
- Baisse de l'endettement
- Maîtrise de la fiscalité

M. le Maire rappelle son parcours d'élu avec un mandat de Conseiller Municipal, deux mandats d'adjoints, quatre mandats de Maire, deux mandats de conseiller général et la présidence du Syndicat de Voirie de 1993 à 2016.

M. le Maire remercie le personnel et M. MAINGUY, Directeur Général des Services pour 28 années de collaboration.

Une page se tourne après 39 ans de vie municipale.

M. le Maire annonce sa démission de ses fonctions de Maire ; il faudra attendre l'accord de M. le Préfet pour l'élection d'un nouveau maire. L'équipe en place a l'expérience de la gestion et saura mener à bien les projets communaux.

Fin de la séance à 21h00.

Le Maire, André LUCAS,

Le 5 avril 2016

